



Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 10
Conseillers votants : 11

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 25 Juin 2021 à 19 h 00

Convocation adressée le 21.05.2021

Sous la présidence de : Philippe MOUTON Maire

Etaient présents : Eric BAILLY , Philippe HERTSCHUH , Myriam ZIMMERMANN, Vincent BUCHY, Béatrice DEHLINGER, Marc WALCH , Christian VATRY MANSER Stéphane et HEINRICH Giselle.

Absents excusés : DREYER Nadine qui a donné procuration à DEHLINGER Béatrice pour les points 1 à 3.

ORDRE DU JOUR :

1. Personnel communal : besoins saisonniers ou occasionnels
2. Adoption règlement salle polyvalente
3. Demande de subvention Ambition Moselle pour la Maison des Sœurs
4. Présentation de l'Avant Projet Définitif pour la Réhabilitation de la Maison des Sœurs.

Divers et communications :

Projet Schelacker
Site internet

37/2021	Personnel communal : besoins saisonniers ou occasionnels
38/2021	Adoption règlement salle polyvalente
39/2021	Demande de subvention Ambition Moselle pour la Maison des Soeurs
40/2021	Adoption de l'Avant Projet Définitif pour la Réhabilitation de la Maison des Soeurs

Point 1: Personnel communal : besoins saisonniers ou occasionnels

L'assemblée,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 1° (*accroissement temporaire d'activité*) et 2° (*accroissement saisonnier d'activité*),

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour l'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

Le recrutement direct d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité

Cet agent assurera les fonctions d'Adjoint technique pour une durée hebdomadaire de services de 17/35.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique.

Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et est habilité à ce titre à conclure le contrat d'engagement ;

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Adopté à l'unanimité.

Point 2: Adoption règlement salle polyvalente

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les conditions d'utilisation de la salle polyvalente de Hultehouse

Monsieur le maire donne lecture du dit règlement aux membres du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

-adopte le règlement d'utilisation de la Salle Polyvalente (joint en annexe)

Adopté à l'unanimité.

Point 3: Demande de subvention Ambition Moselle pour les Travaux d'Aménagement de la Rue des Fontaines

Monsieur le maire soumet au conseil municipal les travaux d'Aménagement de la Rue des Fontaines réalisés en 2021 et 2022 (Programmation Pluri-Annuelle).

Le coût des travaux s'élève à 278391.36 € ht soit 334069.63 € ttc.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de réaliser ces travaux en 2021 et 2022 :
- Sollicite une subvention dans le cadre du dispositif AMBITION MOSELLE 2020-2025

- Adopte le plan de financement comme suit :
Montant 278391.36 ht
Subvention AMBITION MOSELLE sollicitée 15 % soit 41758.70€
Fonds propres de la Commune :236632.66 €.

Adopté à l'unanimité.

Arrivée de Mme DREYER Nadine

Point 4 : Adoption de l'Avant Projet Définitif pour la Réhabilitation de la Maison des Sœurs et de la Chapelle

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ;

Vu la délibération en date du 28 Février 2020 autorisant le Maire à missionner le cabinet CLA Architecture Cédric Lehrer pour la maîtrise d'œuvre concernant la Réhabilitation de la Maison des Sœurs et de la Chapelle

Vu la délibération en date du 26 Février 2021 adoptant l'avant projet sommaire pour la Réhabilitation de la Maison des Sœurs en 4 logements et de la chapelle en loft

Au stade de l'APD, le montant prévisionnel des travaux est estimé à 758 736.90 € ht.

Considérant qu'à ce stade d'avancement du projet, il convient d'approuver l'avant-projet définitif (APD) remis par le maître d'œuvre avant de poursuivre la phase d'étude de projet (PRO) ;

Considérant que le coût global de l'opération estimée en phase APD permet de rester dans la limite du budget de l'opération.

L'estimation du montant des travaux en phase APD sert de base au calcul définitif de la rémunération du maître d'œuvre conformément aux termes du marché de maîtrise d'œuvre.

Les validations ci-dessous amènent automatiquement l'engagement de la phase suivante du marché de maîtrise d'œuvre, notamment la réalisation des études, le mandat pour déposer le permis de construire et pour préparer les pièces nécessaires à la consultation des entreprises.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'avant-projet définitif pour la réhabilitation de Maisons des Sœurs en 4 logements et de la Chapelle en loft
- d'approuver le coût prévisionnel des travaux actualisé à la somme de 758 736.90 € H.T ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Point 4: Divers et communications

- Projet Schelacker : Monsieur le maire présente au conseil municipal la carte de l'aménagement prévu pour le secteur du Schelacker, il propose dans un premier temps de contacter les propriétaires fonciers afin de leur proposer une cession à la commune.
- Site internet : Intervention de Giselle Heinrich pour la modification du site en cours, une équipe municipale prendra en charge la gestion du site (HEINRICH Giselle WALCH Marc, VATRY Christian et Maurice ZAPPATERRA).
- Les cours d'informatique ne pouvant reprendre sans la mise en place de la fibre, il est demandé au Maire de procéder à la résiliation auprès de Netcom et de s'inscrire auprès d'Orange.

La séance est clôturée à 22 h30

SIGNATURE DU CONSEIL MUNICIPAL

MOUTON Philippe	
DREYER Nadine	ABSENTE
BAILLY Eric	
HERTSCHUH Philippe	
ZIMMERMANN Myriam	
BUCHY Vincent	
DEHLINGER Béatrice	
WALCH Marc	
VATRY Christian	
MANSER Stéphane	
HEINRICH Giselle	